

**ARRETE de PROLONGATION  
VOIRIE/CIRCULATION  
Portant réglementation temporaire de circulation**

Le Maire de la commune de PLOUNEOUR-MENEZ,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-5 ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toute mesure utile en vue d'assurer la sécurité de passage sur les voies publiques ;

**Vu** la demande du 30 janvier 2024, par l'entreprise EUROVIA de Morlaix et OTV de Rennes ;

Considérant que dans le cadre de travaux de construction d'une station d'épuration par l'entreprise EUROVIA de Morlaix, à Kersimonet, nécessite des restrictions de circulation ;

**arrête**

**Art. 1<sup>er</sup>:**

**Du jeudi 1<sup>er</sup> février au samedi 30 novembre 2024, entre Kersimonet (Voie Communale n° 1) et Quilliou Menez, et entre Quilliou Menez et Nesnay :**

- la voie sera interdite à la circulation dans les deux sens, sauf riverains, service de réputation communautaire et services de secours pendant la durée du chantier, les véhicules seront redirigés vers la Route Départementale n° 785 ;
- en venant de la RD 785 en direction du bourg de Plounéour-Menez, la circulation sera interdite par route barrée ;
- une déviation sera mise en place à partir du croisement de la rue des Monts d'Arrée et de la RD 111 en direction de Commana et du centre bourg de Plounéour-Menez ;
- une déviation locale sera mise en place à partir du lieu-dit Nesnay au croisement de la voie communale n° 1 en direction de la RD 785 ;

**Art. 2 :**

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise EUROVIA conformément à la législation en vigueur. Les utilisateurs devront se conformer à la signalisation en place ;

**Art. 3 :**

Le Maire, le Secrétaire général, le Chef de Brigade de Gendarmerie de Pleyber-Christ, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- EUROVIA – 22, route de Carhaix - 29600 MORLAIX,
- Gendarmeries de PLEYBER-CHRIST et LANDIVISIAU,
- Mairie de PLOUNEOUR-MENEZ.



Le Maire,  
Sebastien MARIE

**Le Maire,  
Po. L'adjoint aux travaux et bâtiments  
Maëldan CORRE**